

Les descendants de Sulpice



Anne Batailler x Vve de Pierre Darnault

Inventaire de la succession de Pierre,
de son vivant laboureur du domaine de Saint lazard
en date de 26 décembre 1782

AD 36 - 2E_???

De 26: X: 1742: ⁶²



Pardevant le Notaire Royal de la Ville de Paris
parvenir de la paroisse de la Chapelle de la Ville de Paris
Mois le de Chateauroux
Resident au dit lieu de la paroisse de la Chapelle.

Furent presents Dame Anne Boutaillier Veuve de
Commune la Veuve de deffunt Pierre d'Armaut vivant
Laboureur le fermier du domaine de Saint Lazare,
demeurant en la dite paroisse de la Chapelle de la Ville de Paris.
Le sieur le sieur d'Armaut Sieur de la Cour Majures
Le sieur de la Cour Laboureur demurant aussi au dit
domaine de Saint Lazare de la dite paroisse
de la Chapelle de la Ville de Paris: Les quelles Parties
Et notamment la dite Dame Veuve d'Armaut a dit
qu'elle est le duc de la dite d'Armaut son mary arrive
plus de un an et a dit qu'elle a fait un inventaire des meubles
effets mobiliers, et des acquiescements de la dite
Communauté qui est entre elle la dite deffunte
d'Armaut, le sieur de la Cour heritier de la dite
deffunte d'Armaut le sieur de la Cour, et moi le Notaire
le huit, et neuf de ce mois, le
dix de Janvier dernier, qui contient avec l'adjudication
de la dite succession de la dite Dame deffunte la permission
de la dite Dame Veuve d'Armaut le sieur de la Cour
de la dite succession de la dite Dame deffunte son mary
d'Armaut a été faite de la dite Dame deffunte d'Armaut
pendant pendant la succession de la dite Dame deffunte
Communauté de la dite Dame deffunte son mary,
le sieur de la Cour, le sieur de la Cour, le sieur de la Cour,
Résulte de la dite succession de la dite Dame deffunte

le sieur de la Cour,
le sieur de la Cour,
le sieur de la Cour,
le sieur de la Cour.



Le même jour, les dits actes furent contrôlés, sur
quelques résultats qui supportent l'apostrophe la ^{ante} l'excès
S'élève à quatre mille (Deduction faite de neuf cent vingt
huit livres à quoy monte le support des dettes
Passives & comprises aussi sa moitié pour la portion
du bien des dits parents avec l'addition d'une somme
relatée à cette dernière somme de quatre mille cinq
cent ~~quatre~~ ^{vingt} quatre livres, que quant aux dits
fonds dépendants de la dite dette communautaire
il s'ensuit aussi une somme servant à la dite
portion des dits parents à la somme de quatre cent vingt cinq
livres, la somme que la moitié de la dite dette
Même dette par suite de la dite, dont la somme
est de plus de six mille et cent de la Vallée de la dite
quarante livres toutes charges de d'ailleurs, la
finalement cette dite somme à quatre vingt livres
d'appointement toutes les dits somme la somme
cette dernière somme finale de quatre mille
six cent quarante ~~deux~~ ^{vingt} livres 4649⁰⁰
quod si l'on fait partage de ces dits dits entre
le d'ailleurs par le père d'Arnault sur deux parts
tant la somme pour, que comme l'assignataire le
d'ailleurs par le d'ailleurs de la dite de la dite
sont les d'ailleurs de la dite de la dite d'Arnault
s'ensuit de la dite de la dite de la dite de la dite
d'Arnault, d'Arnault Bourdin l'assignataire d'Arnault
aussi la somme; le d'ailleurs de la dite de la dite
Marie d'Arnault aussi la somme il lui est resté
des d'ailleurs de la dite de la dite de la dite
des d'ailleurs de la dite de la dite de la dite

Yves Parnault ~~qui~~ le maintenant
auquel de ~~soixante quinze ans~~ Soixante quinze ans
bon état de travail; le fons
seigneur de ~~la~~ Jean le Pierre Parnault
qui s'engage de laquette, de soutenir
l'exploitation dudit lieu le Domaine de Saint
Lazare, pendant les cinq dernières années
à l'épave de trait afferme sur le dit Domaine,
maître de l'État no. ^{de} la Ville de Sept
mille Sept cent Soixante dix sept, aussi
l'affirme sous différentes charges et obligations
le Notaire sous celle de l'État en tant
Bâtiments dudit lieu de toutes les dépenses
Munici. Réparations généralement quelconques
que par laquelle Restoit aussi solidairement
chargée de laquette des dettes passives
dette Contre avec les cinq de la section de
les autres obligations subsistantes sur le dit
affirme sur l'État, dont les convenants
très redoutables: les Inconvénients de tout
le Souage évancé ont déterminé d'adite
Notaire de Paris le Conseil du dit Joseph
Parnault son frère le Docteur Bourdin
le de François Parnault aussi sa fille
depuis de des mêmes Lays le pendant, Paris
C'est ainsi que, ou elle se trouve, le de Coupo
avec hérités Jean le Pierre Parnault
dans la fave; après l'État Consulté sur
L'État quelle soit à prendre pour l'État

Barbaras ou Mlle Sirois; Elle a été définitivement
Cousillière de leur proposition de se charger l'un ou
l'autre de la place de l'engagement le plus on quelle
à Contracter par le dit trait afferme du dit
domaine de Saint Lazare et dessus ditte, le mariage
d'affaire valloit le plus pour leur compte les dits
Personnel l'attribution du lieu le metairie de Saint
Lazare pour les années qui lui restent à l'épave,
après que par là elle puisse vivre tranquille le
reste de sa vie; laquelle ne soit point exposée
aux événements du Bailliage de Saint Joseph,
lequel n'est pas de la vie qui pourroit consumer
son point de fortune; les quelles propositions
ayant eu effet par elle l'acte fait, le
Président de la Cour dit Notaire Laurique aux dits
jeune l'épave d'arrêter ils ont répondu que pour
faire plaisir à leur ditte mère, la tranquilliser
le plus tôt possible, ils ont promis quelle prévient luy
Pouvoir arriver ils sont prêts d'interposer la
Composition au Mlle sur les dites propositions:

l'effet averti avoir entre les deux
Vierge l'ample confiance avec même
le dit Joseph d'arrêter au dit jour de la
faisance luy faire le Gendre de la dite Dame
Vierge d'arrêter ils nous ont tous unanimement
dit l'acte l'acte d'arrêter par le dit Notaire
d'arrêter Notaire Laurique procureur fiscal du
Bailliage de la Cour Conseil de la dite Dame
d'arrêter d'arrêter l'acte. Est à l'effet que

laditte Dame Bataillier veuve dudit Pierre Peru avec
le Nomme quelle proude à peu les presents, cédés, quittés,
l'aband'onna aux dits Jean Lapierre Darnault et
autres, la jouissance dudit bien hérietier de
Saint Lazare et dépendances, pour le temps qui est
à l'expiration du Trait à forme qui lui a été fait par
M. Peru. Les administrateurs de l'Hôtel Dieu de cette
Ville ledit jour Sept d'embre mil sept cent
soixante dix Sept; duquel Trait lecture a été faite
par lesdits administrateurs, par eux dits Notaire Soussigné
que les dits Jean Lapierre Darnault ont dits avoir
Bénédicte la Landier, Doulph, ont dits avoir rien
rien en le compta l'actuel d'aujourd'hui Trait;
Ces dits l'abandonnant pareillement laditte Dame
veuve Lapierre Darnault tous ses Effets, l'objet
un billon mort, le Vigne meubler meublants, l'attelage
gras le moure tels qu'ils sont connus au jour
d'aujourd'hui, Meure gras le moure actuellement d'avec
la grange le grain dudit bien; même tout le Vin le
boisson; le bois Meure d'aujourd'hui actuellement
les manures d'avec les terres dudit bien, lesquels que
rien qu'ils soient; on puisse être; pour pour le
Recueil, le l'effice la recette à la mort prochaine
l'actuel d'aujourd'hui l'abandonnant pareillement tout
le l'effice fait depuis le dudit jour d'aujourd'hui, l'actuel
autour quelle peut passer d'aujourd'hui, sans l'effice
sans aucune exception de réserve; l'actuel
de son habit le linge de son usage corporel; se
l'actuel l'obligeant l'actuel d'aujourd'hui pour
l'actuel le dits Jean Lapierre Darnault
l'actuel d'aujourd'hui l'actuel d'aujourd'hui

lesentien desouttes les charges, Clauses, le lund...
l'obligation Resultante du sus dit Bail à
forme sus dite l'ensemble de payer la quitte
au dit hostel d'ice de cette dite ville l'assuizé de
leur de la dite forme à la charge de la dite
Veuve Darnault l'assuizé, et de faire faire
qu'effacement toutes les grosses l'assuizé réparations
qui font actuellement à faire aux Bâtimens d'ice
lieu; le payement l'assuizé des sus dits Bâtimens
desouttes les grosses l'assuizé réparations tout
ils auront 1790m pendant la durée du sus dit
Bail assuizé sus dite, le lund d'ice de leur de leur
faire tenir quitte le dit payement au respect du dit
hostel d'ice desouttes les grosses l'assuizé réparations
dont elle ont l'assuizé tenue au dire du sus dit
Bail, pour l'assuizé de la rendre l'assuizé
qu'assuizé l'assuizé tout qu'assuizé l'assuizé qu'assuizé l'assuizé
raison de tout ce que l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
les héritiers, qui peuvent l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
pour l'assuizé, et l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
dommages, et l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé

Plus l'assuizé de l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
Darnault au dit nom au dit Jean le pierre Darnault
C'est au tant de l'assuizé de l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
le sus dit l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
pour jouir le dit l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
objets mobiliers et l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
Pierre Darnault de l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
ainsi qu'ils l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé
dites l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé l'assuizé



mêmes quantités & qualités qu'ils ont lors de
 inventaire; sans que a été consommé vaine la
 dépense pour leur utilité; La position de leur
 maison, regie le exploitation du dit lieu depuis
 le dit inventaire, le addition inventaire; et
 l'absence de ceux le par représentation
 dutout elle cede, le abandonne comme de son
 toutes promesse de garantir sans part l'usage
 généralement les terres qui ont été fait, depuis
 un an ou deux quelle part y a soit de dit toutes
 les susdites affaires le abandonne et demeure
 faitte par la dite Dame de sainte aux dits
 Jean le pierre d'arnault sur charge clause le
 condition susdites; le toutes sous celles suivantes.

Premièrement de payer le acquies par les
 tous les cas le dits qui sont ou pouront de
 trouve dire l'ancien sur les biens fondés
 le héritage y a soit le abandonne de son autre
 de la dite communauté;

Secondement de payer le acquies aussi par
 les, ainsi qu'ils s'obligent toutes généralement
 les dits payeur, dont la dite mère pour et être
 tenue par rapport à la dite communauté de
 l'ancienne au dit inventaire ou absence à
 quelque somme quelle puisse monter si il
 y a soit le sur faire fait le ancien par
 les susdits inventaire; dont la dite Dame
 Vaise d'arnault l'usage de la tenue pour son
 l'usage au dit que pour le de l'usage de la dite
 Dites Comunes; le non connue le premier

ou Non Il est des Sus Dits jurés en ce cas le faire
Ladite Dame Veuve d'Arnault Non puisse être
en nullement pour ses usages; jugerelles; usages
de chancellerie; tout ce que de l'autre partie
devenue, d'oumayer la justice
L'autre partie sur susdites charges, clames et
conditions; sur susdits délais, ce que l'ordonnance
font faits et la charge par susdits Jean le pivoire
d'Arnault de loger, nourrir, couvrir, Blanchir,
Chaque jour de son entretien le Seigneur ladite Dame
Veuve d'Arnault leur marra tant de l'autre que maladie
selon son état la condition de leur maison de leur
mieux les leurs frais les dépenses, par d'aut faitie sans
pouvoir pour le d'Arnault d'Elle us de son heritage
après son décès; jusqu'à quelle veuve d'Arnault veiller au
aux jours de l'anniversaire des dits Jean le pivoire d'Arnault
autant quelle jugera à propos sans pourvoir être
C'est d'aut; et qu'on puisse hériter d'Elle, autres biens que
ceux quelle voudra d'Arnault de bonne volonté; le d'Arnault
le Cas quelle ne puisse vivre le Simpatiser avec l'usage,
ou que par autres raisons, Elle jugera à propos de quitter
leur maison; dans le dernier cas prévu, lequel ladite
Veuve d'Arnault veut acquitter l'anniversaire des dits Jean le
pivoire d'Arnault le vivre le son particulier. Les d'Arnault
seront tenus de lui payer quatre cent livres, de rente
supérieure viagère payable par l'homme au d'Arnault
le sixième doit deux cent livres pour la première
fois mois le premier jour de sa sortie le Contineur
toujours par avance de six mois le sixième mois
jusqu'à son décès; hors duquel se demeurera out

Le dit Royeur aile sept Contente sept que de fait cont. avec son
 dit D'officiant, le dit Royeur, sur ce dit, l'attor
 se dessaisissant a l'empresario des Cizum de toute propriété
 possession lignifiance, pour en lui faire jouir d'icelle
 dit Royeur, sous l'Commissaire de la Haye, par
 V. D'officiant, le dit Royeur, le dit Royeur, le dit Royeur,
 Gouveneur, de tout D'officiant, faire sur le dit Royeur
 Jean le Royeur, de tous dit Royeur, de tout dit Royeur,
 le dit Royeur, de tout dit Royeur, de tout dit Royeur,
 le dit Royeur, de tout dit Royeur, de tout dit Royeur,
 le dit Royeur, de tout dit Royeur, de tout dit Royeur,
 le dit Royeur, de tout dit Royeur, de tout dit Royeur,
 le dit Royeur, de tout dit Royeur, de tout dit Royeur,
 le dit Royeur, de tout dit Royeur, de tout dit Royeur,
 le dit Royeur, de tout dit Royeur, de tout dit Royeur,
 le dit Royeur, de tout dit Royeur, de tout dit Royeur,

Darnaux par dieu - L'union
 gigot

Darnaux
 par dieu - L'union
 L'union

ont colle' celle jusque' a lever le huit. 1783
 le present acte Contenant cinq rolles, avec un
 avec les Charges a cinq mille cinq cent six.
 Dix sept livres, avec deux livres de paille
 Trois exp. L. dix sept livres, avec le Royeur
 C'est la Devis quatre livres dix sept sols
 Dix devis L'union

28 #
 1/4
 3 5
 12 6
 46 17. 6

248; 25: 601.
Jan 1782

Premier feuille 9 1/2

L'an mil sept cent quatre vingt deux le huit
 jour de janvier heure de huit heures du matin
 au Registre de l'ancien et actuel de la
 Commune de la Ville de Saffort l'arr
 d'Arnault laboureur la femme du d'Arnault de
 saint Lazard demeurant paroisse de saint Etienne
 de cette ville de Saffort le premier de Joseph
 d'Arnault journalier demeurant au quartier de la boulaye
 de cette dite ville le parois de Saffort; de
 Pierre le Jean d'Arnault tous les deux fermiers
 le laboureur demeurant au lieu dit
 au lieu dit de la paroisse de saint Lazard
 en cette dite paroisse de Saffort, ainsi en
 presence d'Arnault de la femme de d'Arnault de
 d'Arnault sa femme qui autorise bien le
 d'Arnault de la femme de la Volonté de
 d'Arnault demeurant a la paroisse de Saffort,
 en cette dite paroisse de Saffort, laquelle
 de Pierre le Jean d'Arnault au lieu dit de
 d'Arnault aussi sa femme qui a
 autorise aussi bien le d'Arnault pour l'effet de
 Volonté de d'Arnault d'Arnault au
 dit moulin de la paroisse de moulin de la paroisse;
 tous les dits Joseph; Pierre; Jean; Françoise Amarie
 d'Arnault qui font le heritier pour chacun une sixième
 portion du dit d'Arnault Pierre d'Arnault leur
 père, enfin le premier de Jean d'Arnault labou
 demeurant au lieu dit en cette dite paroisse de Saffort
 le de Françoise pour son laboureur d'Arnault sa femme
 aussi de son dit mary suffisamment autorisé pour

Delivré le 20^{me} jour
 par les
 Delivré le 20^{me} jour
 de passage, le 20^{me} jour
 Delivré par le 20^{me} jour
 le 20^{me} jour

ARCHIVES DE L'ORDRE

392

Plus quatre, mais mettre de fort en sa chaux, les sous de
l'année, ensemble la somme de six livres, dix sols par livre
dit Comptoy 6^l 10^s . . .

Plus un petit chaudron de cuivre, de laiton et tout l'année
deux livres 3

Plus quatre toises livres, de laiton l'année a raison de
quatorze sols la livre faisant le total la somme de
vingt deux livres, deux sols 22^l

Plus neuf fourchettes de fer, de laiton petite par l'année
vingt sols 1

Plus l'année quatre grands plats de faïence à faire la soupe
ensemble trente deux sols 1 12

Plus une douzaine de petites deux petits plats de faïence
de laiton une seule de faïence l'année ensemble
la somme de quarante quatre sols 2 4

Plus une Cuillère de faïence, de laiton de verre
l'année ensemble vingt quatre sols 1 4

Plus vingt livres de fil de l'année le total l'année
ensemble la somme de vingt quatre livres par livre
Comptoy 24^l

Plus quarante deux livres de l'année non filé que les
Comptoy l'année a raison de quatorze sols la livre
faisant le total la somme de cinquante six livres
quatre sols 32 4

Plus une grande armoire à deux portes, de bois de
chêne, de laiton que les Comptoy l'année
ensemble de vingt sept livres 27^l

De laquelle on s'entend faire le programme de toutes les
parties, de laiton de laiton de laiton de laiton de laiton de
deux ans l'année la somme de six livres par livre
Comptoy 11

Plus une drap de laiton de laiton l'année
ensemble la somme de sixante six livres 66^l

Plus deux drap de laiton de laiton de laiton l'année
ensemble la somme de six livres 6^l

La somme de huit livres . . . 9
 Plus sept nappe de table de plume au deux
 tiers 4/5 que les susdits Comtes ont estimés
 ensemble la somme de vingt huit livres . . . 28

Plus un phanta de table de fer ou l'année la somme de six
 livres . . . 6

Plus quatre nappes de table de fer ou neuve estimés par
 les dits Comtes ensemble la somme de six livres . . . 6

Plus quatre nappes de table de fer ou au deux tiers
 4/5 l'estimés ensemble la somme de trois livres . . . 3

Plus trois grandes nappes de table de fer ou neuve
 estimés la somme de six livres quinze sols . . . 6.15

Plus quatre nappes de table de plume deux 1/2 tiers la
 estimés ensemble la somme de sept livres par les dits
 Comtes . . . 7

Plus six longuains l'année ensemble quatre deniers folie
 . . . 2.2

Plus dix neuf souvenettes d'écoupe l'année ensemble
 la somme de vingt livres . . . 20

Plus quatorze autres s'entant de plume que les susdits Comtes
 ont estimés ensemble quatorze livres . . . 14
 qui font tous les effets qui se sont vendus l'adette
 au mois de Mai 1775 l'année

Plus un falinier le vin rouge pour l'année l'année
 l'année cinq sols . . . 6.5

Plus un table ronde ^{quatre} l'année cinquante sols
 . . . 2.10

Plus une grande table avec un Nittot l'année Marsalle
 l'année l'année ensemble la somme de trois livres dix sols
 . . . 3.10

Plus deux mets à friture pain l'année la somme de
 quatorze livres . . . 14

Plus un Empire de Vne paire de robes, tout blanc ensemble
la somme de cinquante sols 2 . . . 10

Plus un chaise de Vne fauteuil de tout fait de paille
le blanc ensemble la somme de cent sols par
Coudroy 5

Plus trois chaudiere de fonte; dont une grande une
commune la une petite tout blanc ensemble la
somme de Vne livre cinq sols 11 . . . 5

qui sont tous les effets qui se sont trouvez dans la
Premiere Chambre de la maison de laquelle :

De laquelle au des^{us} des susdites parties, sommes, us & c.
Les dits Comtes de la Couronne par^{ce} d'au^{re} Vn^{de} Seconde
Chambre aeste de celle susdite ayant son lieu tout
dans ladite Premiere Chambre : que par la Comendite
leur; la laquelle deuxieme Chambre est fait trouee de
montre d'apert de la parois d'un des costez, que
les dits Comtes ont estimés la somme de vingt livres
20

Plus un petit coffre de bois de hêtre fait de la
que les dits Comtes ont estimés la somme de trois livres
dix sols 3 . . . 10

Duquel susdits faitte l'apert de la dite porte plus
de la trouee que des bordz le habillement a usage de
marie la femme d'iceul l'apert de la dite porte le jean
d'armure; de quelle a l'usage d'un de l'apert de la dite
les dits parties ont fait unime estimation, l'apert par
Comtes, que pour memoire Memoire

Plus une grande memoire d'iceul d'iceul d'iceul
de la dite estimation de la dite somme de
23

De laquelle susdits parties d'iceul de la dite estimation
parties plus de la trouee que des bordz le habillement d'iceul
le bordz a usage d'iceul de la dite marie la femme d'iceul
le d'iceul d'iceul le jean d'armure d'iceul de la dite estimation
de la dite parties ont fait unime estimation, Memoire
de la dite estimation de la dite somme de la dite parties par
Coudroy

quatre-vingt

Ceste; Vingt six sous de Ceste l'œuvre d'un plume d'oye, deux
doyes de toile blanche une Consistance de laine blanche & Hinglé
de soie. Le fond de l'œuvre d'Arden de soie jaune
le tout ensemble la somme de Cent quatre Vingt
deux livres y 192

Plus Vingt six sous de Ceste l'œuvre d'un plume d'oye
une Ceste l'œuvre d'Arden d'un plume d'oye deux doyes
Consistance de laine blanche & Hinglé de soie d'Arden de soie
noire le tout ensemble Cent Vingt six livres y 109

Plus aussi Vingt six sous de Ceste l'œuvre d'un plume
une Ceste l'œuvre d'Arden d'un plume d'oye deux
doyes une Consistance de laine blanche & Hinglé de soie
de soie le Arden de soie d'Arden de soie; le tout ensemble
de Cent quatre vingt huit livres y 158

Plus une poignée d'Arden de soie; le tout ensemble de quatre
soixante y 2

qui sont tantôt les effets qui se font en l'œuvre dans la dite
seconde chambre la d'Arden de soie;

De laquelle au Roy: 3, d'Arden de soie; la somme au l'œuvre de
dit Compteur de l'œuvre de soie d'Arden de soie d'Arden de soie
de dit Compteur de l'œuvre de soie; dans lequel y a une poignée
de soie d'Arden de soie d'Arden de soie le tout ensemble par l'œuvre
Compteur la somme de l'œuvre de soie y 15

Plus une poignée d'Arden de soie; la somme de l'œuvre de soie
la somme de l'œuvre de soie y 9

Plus quatre poignées de soie de l'œuvre de soie le tout ensemble
la somme de l'œuvre de soie y 5 10

Plus sept poignées de soie que les dits Compteur ont l'œuvre
de l'œuvre de soie y 2 9

Plus cent vingt six sous de l'œuvre de soie que les dits Compteur
ont l'œuvre de l'œuvre de soie le tout ensemble de quatre
la somme de quatre Vingt six livres y 90

Plus cent six sous de l'œuvre de soie que les dits Compteur
ont l'œuvre de l'œuvre de soie le tout ensemble de quatre
la somme de Cent cinquante huit livres quatre sous

Plus dix six sous de l'œuvre de soie que les dits Compteur ont l'œuvre
de l'œuvre de soie le tout ensemble la somme de

Sept livres d'apoplez - - - - - 7¹⁰
 Plus huit Boissons de Grassoille; ou mausaire Med
 Stimee La somme de trois livres quatre sols pour l'un
 Courrez - - - - - 3... 4
 Plus trois d'offens serrats. Le trois pour le même
 et une Stimee la somme de huit livres
 y - - - - - 8⁴
 Plus un Vin de raisin de Liemont la une Stimee et une
 Stimee la somme de six livres pour l'un
 Courrez - - - - - 6⁴
 Plus quatre Boissons de son Stimee la somme de six
 livres y - - - - - 6⁴
 Plus huit Sues auquel est tout pour un mausaire
 que l'un de Courrez ont Stimee la somme de
 deux livres dix sols y - - - - - 4... 16
 qui sont tous les effets qui se font trouver dans le dit garnis
 duquel somme s'ordonne la somme de l'un de l'autre du dit
 lieu d'avec laquelle il est tenu de donner un list de domestiques
 que l'un de Courrez ont Stimee la somme de quatre
 livres y - - - - - 4⁴
 Plus un autre list de domestique; qu'un de Courrez
 ont dit ou ont Stimee la somme de vingt quatre
 livres y - - - - - 24⁴
 Plus un Coffre de l'avoine Stimee la somme de quatre
 livres y - - - - - 4
 Plus un Chasal de Liemont d'age de cinquante poit
 noir garny de son brouis de Liemont le Cours Stimee de qua
 l'un de Courrez ont Stimee la somme de trois cent
 vingt livres y - - - - - 320⁴
 Plus un autre Chasal Sec et arid d'age de trois avec aussi
 Garny que les dits Courrez ont Stimee la somme de deux cent
 quatre vingt livres y - - - - - 280⁴
 Plus un autre Chasal Noir de l'age de deux avec aussi
 Garny; le Stimee la somme de cent cinquante livres
 y - - - - - 150
 Et attendu qu'il est à l'heure de cinq heures du soir Caraguet

Cinquiesme

Lesdites Parties le Com^{re} Nos^{re} seigneurie le fourme
 assurelement la continuation du present fait au mesme
 vingt trois jour present moise heure de huit heures du matin au
 dit lieu le dimanche de saint lazare; auquel jour bien
 la heure par dite les parties offerent de comparoit
 Volontairement pour les intentions intermediees le fait
 tous les effets, mais lesi par y deffiance intermediee sur
 consentement d'ind. parties d'icele George lezard de la dite
 Vnse d'armande qui par dit Volontairement Georges pour
 l'entree d'armande toutes parties le grant Comde peritard
 en dies de justice. Et ainsi la fait le proffendant et
 bien le dimanche de phazard lezard de la fourme sur les
 heures par dite la presence de Louis Vanier Notaire de la
 de Franceville Chauvignou Bourgeois de Dourmont tous les deux
 la dite Ville deffise les deux Comtes en leurs
 requit qui ont ainsi que d'iceles parties la Com. de la dite
 ne parois de figures de la Justice par saut de l'entree sans
 les fourme, et est l'entree par dit

Joseph Darnaux Comde de Dourmont

Faucheid Guinevere

Darnet

N^{re} Royal le portolique

Et le dit jour de mesme de vingt trois jour du mois de Janvier
 dit au lieu de la dite ville de Dourmont heure de huit heures du
 matin au lieu de la dite ville de Dourmont Vnse le Comde
 la dite deffise par Pierre Darnaux de la paroisse de saint
 le dimanche de saint lazare la dite paroisse de saint lazare
 de la ville de Dourmont la presence de Joseph Darnaux
 J. Darnaux au palais de la ville de la dite Ville de
 la paroisse de Dourmont; la dite deffise le grand Comde
 tous les deux par la dite deffise de la dite ville de Dourmont
 au dit lieu de saint lazare la dite deffise de la dite paroisse de
 aussi la dite deffise de la dite deffise de la dite deffise de la dite

lieu d'une herguelle qui fut trouuee huit poimeux de
Bouffon que les dits Coureurs ont tenuz a raison
de dix livres de poix en oultre les dits poimeux
a la femme Estelle de quatre vingt livres

80

Plus une maniere mes afaire pain; tenant les
femmes de voir de voir de voir = 3 10

qui fut tout ce qui fut trouuee d'une herguelle de Belle
herguelle;

Duquel femme avec les dits parties cent et cinquante
poffe d'une herguelle de dix lieux laquelle herguelle
Coureurs ont tenuz quatre vingt dix livres de poix
de poix a raison de vingt huit livres de poix
Ainsi tant a la somme totale de cent quatre vingt
dix livres de poix douze livres = 198 12

Plus dix poimeux de maniere de pain; tenant les
quatre livres = 4

Plus une maniere de poix de maniere de pain que les dits Coureurs
ont tenuz quatre cent poimeux qu'ils ont tenuz
a raison de quatre poix de poix de maniere de pain
de femme de cinq cent poix de poix = 560

Plus une maniere de poix de maniere de pain que les dits Coureurs
ont tenuz quatre cent poimeux qu'ils ont tenuz
a raison de quatre poix de poix de maniere de pain
de femme de dix livres = 100

Plus les dits Coureurs ont tenuz cinq cent poimeux de
paille de maniere de poix a raison de douze livres de poix
de femme de poix de poix de maniere de pain
de femme de poix de poix de maniere de pain = 75

Plus les dits Coureurs ont tenuz cinq cent poimeux de
de paille de maniere de poix de maniere de pain que les dits Coureurs
femme de poix de poix de maniere de pain de poix de maniere de pain
de femme de poix de poix de maniere de pain de poix de maniere de pain = 62 10

Plus un certain affaire la bifferie d'olive de trois en Carde
de fait d'olive la somme de vingt les carde
20

Plus l'olivier un cent fuzes de paille de gromant
la d'olive la somme d'olive sous l'olivier fuzes
12 10

Plus quatre lettres d'olive ensemble cinquante
Cinq livres
2 15

Plus un certain de fil de fait approuvé d'un vent
de six fuzes de trois; de six de six de six de six;
les d'olive, le tout d'olive ensemble de six
de deux livres
12

Plus une vache noire au fa tuite d'olive ensemble
la somme de quatre vingt dix livres
90

Plus une vache rouge de laque de trois en
d'olive quatre vingt quatre livres
84

Plus deux vaches l'une sous poil blanc le autre
sous poil rouge; de laque de deux en d'olive ensemble
la somme de deux quatre vingt livres
180

Plus une vache de laque noire de laque de trois en
au l'olivier; que les d'olive, ensemble d'olive la
somme de cinquante quinze livres
75

qui font tout les effets de laque ensemble la somme qui
se font d'olive d'olive la d'olive d'olive
d'olive:

De laque au d'olive. Dans les d'olive parties, la somme d'olive
d'olive d'olive, ensemble les d'olive parties d'olive
d'olive d'olive la d'olive; dans lequel d'olive
il se font une vache d'olive de laque de quatre Carde
de fait que les d'olive, ensemble la somme de
Cinquante livres
50

Plus une vache d'olive d'olive d'olive d'olive

ans en chez Françoise Bureau Car d'un Lucette Pille Vingt
sept livres de laine & Manière tant le Nouyeau
que Grande laine, que les Dits Coures ont été
le total quarante & six livres six sols six deniers



Plus dix livres cinq onces pour le Doyen pour
de Vinsuse l'ensemble la somme de quatre Vingt
livres quatre sols six deniers 90 16

Plus six livres six onces de poivre noir, un quart de livre de
le tout estimé quatre livres six deniers 16

Plus un manoir de l'usage de l'office d'écuyer la somme de
quinze livres six deniers 15

Plus deux manoirs au Roy en Chaux de la Cour de
le tout estimé les uns avec quatre livres six deniers
un manoir de la Cour de la Cour de la Cour de
deux sols six deniers 4

qui sont tous les effets qui se font trouver dans ledit
sublime l'édifice l'ensemble

Duquel on mesure ce lieu dit de la Cour de la Cour de
l'usage de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de
il se fait de deux manoirs de quatre sols six deniers
Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de
de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de
la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de
le total quatre Vingt livres six deniers 1680

Plus cent cinquante huit Vinsuse pour cent cinquante
quatre onces de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de
le total la somme de cent cinquante livres six deniers 900

Plus les Dits Coures ont été estimés quatre cent cinquante
Vinsuse de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de
le total la somme de cent cinquante livres six deniers 98 7

Plus quatre manoirs de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de
un manoir de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de
Cour de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour de 10

qui font tous les dits courtes le l'effets qui se sont trouvés
d'une des Marguerites; le Delleipis la juette;

ensuite les dits Partys Courtes les cinquante hauts monts
d'une des dits hauts monts de l'édifice Burgessie que
l'usage est trouvé d'une Charrière de bois que les dits
Courtes ont estimé ensemble la somme de Trois cent
livres 300

Plus les son vu cent de paille de froment estimé
la somme de onze livres dix sols 12 10

qui font l'usage des effets qui se sont trouvés, le que pour
les dits d'effets;

Plus pour d'usage des dits Partys Courtes les cinquante
d'une d'usage; il se est trouvé trois barres d'un d'usage
les ne mandant estimé ensemble la somme de deux livres
9 8

Plus un mauvais de d'usage; le vu d'usage pour d'usage
les Charrières pour d'usage les d'usage le d'usage d'usage
les d'usage estimé ensemble la somme de trois livres dix
3 10

Plus une Charrière le vu d'usage de d'usage tout
estimé ensemble quarante sols 2

Plus tout le d'usage fait d'usage le vu que d'usage les
Champs estimé par les dits Courtes après d'usage les
d'usage la somme de cinquante livres . 50

Plus une Charrière tout garnie de fer d'usage les d'usage
le vu d'usage Charrière montée sur fer d'usage sans d'usage
tout estimé ensemble la somme de quarante livres
40

Plus un d'usage monté sur fer d'usage, garnie d'usage
d'usage le vu d'usage de d'usage estimé ensemble
la somme de onze livres 11

Plus une grande Charrière montée sur fer d'usage d'usage
le vu d'usage garnie de fer d'usage le vu d'usage
grande Charrière non montée tout estimé ensemble

Milleme 22

Par les dits Com^{tes} la somme de cinquante sept
 livres 57

Plus un tombeau ^{en} un anneau sur fond
 d'ivoire gravé le tout fait garni de perles
 et ancillie le vu autre ^{est} non monte, le tout
 estimé ensemble la somme de cinquante six
 livres 56



Plus les dits Com^{tes} ont aussi estimé tout le bois de
 chauffage la somme de soixante six livres 60

Plus trois vases de pierre dont deux dans le vu mauvais que l'autre
 Com^{tes} ont estimé ensemble la somme de quarante huit livres
 48

Plus trois petites toises; une coignée un gant un peigne
 un appan un tablier, une ville, un miroir, un sieg, deux Rochouze
 le tout estimé ensemble dix livres sept sols 10

Plus un soze, un boiron, le vu perche de barne non ferrie
 le tout estimé ensemble quatre livres dix sols
 Com^{tes} 4 10

Plus une mauvaise femme liée de draps de soie estimé
 vingt quatre sols 4

Plus douze livres de laine consistants en quatre pieux tant blancs
 de couleur que blanc Chapouze l'ensemble le tout estimé ensemble
 la somme de quinze livres 15

Plus trois seaux de cuivre l'un estimé ensemble sept
 sols dix livres dix sols comprise cinq chemises mandées
 qui sont tous les objets mobiliers que se sont trouvés dans
 ladite Cour le delaisné en jelle:

De laquelle au Requisitoire des dits Com^{tes} somme a été
 faite les dits Com^{tes} l'ont mis en l'acte, dans
 la dite Chambre de venue dudit domaine de saint
 Lazare le laquelle devant ladite Cour a été
 représentée l'avis de deux Avoués en l'acte
 qu'en l'acte Com^{tes} ont estimé ensemble tout

Somme de terre livree ... 3⁷
Plus deux autres lots de terre dans lesquels il se trouve
quatorze livres de beurre fondue telout telme ensemble
la somme de quatorze livres ... 14⁴

Plus deux autres lots de terre dans lesquels il
se trouve de la graine telout telme ensemble
par les dits Comtes la somme de douze livres
... 12⁴

Plus deux mansaises de terre avec telme par
leur Comtes ensemble la somme de quatre huit
sols ... 8

Plus un petit manoir le vie de la rue de la rue telout
telme ensemble seize sols ... 16

Plus les six dits Comtes pour un dit manoir les
vintes avec les dits sols, onze septiers de foin
d'une ledit lieu de telme telme ensemble de six
la somme de soixante deux livres ... 72⁴

Plus de six dits Comtes de six septiers de foin
pour un dit manoir ensemble qu'ils ont aussi telme
par les dits Comtes la somme de soixante six
livres ... 36⁴

Plus de six dits Comtes pour un dit manoir
ensemble de six septiers de foin ensemble
par les dits Comtes la somme de douze livres
six sols ... 12⁴ 6s

Et attendu que le Comte de Cing heures du soir
pour les dits Comtes la somme de six livres
par les dits Comtes ensemble telme ensemble
la somme de six livres ensemble telme ensemble
la somme de six livres ensemble telme ensemble
la somme de six livres ensemble telme ensemble

Neuvieme 42

audit lieu le Domaine de saint Lazar, Domaine
de ladite Ville de Paris, Darnante unquel lieu pour
moins au lewes



partys offrent de comparoie Volontairement
A une Lettre de contraindre Intentionne; le font tout
leur Effet, mobilliers, meuble, lez par qd se fait ledant
L'actes Inventoriere Notaire du consentement d'iceux.
partys au charge la garde de ladette Ville de Paris
Darnante; qui fait le Volontairement Charge de
Representer ditout toutes foies liquentes qu'il y a
Commune de paroitre de l'Orre de Justice: Et par ce
fait le propte dudit Domaine de saint Lazar, de ce
dit jour mesme le an les heures susdites, Enpres mesme
dequel suis feint tailler habits, le D. Francois Baron Jurualle
Demourant touz l'ordres de la Ville le paroisne de
lesours, les ensuyve au dequoy; qui ont ainsy que luy.
partys le Contraindre de paroisne quand le
Liquide suis ont de l'Orre de Justice, par les Darnante de paroisne
Lecture faites de l'Orre de Justice, li faisant avoye par l'Orre de
T. F. de l'Orre de Justice, l'Orre de Justice de la Justice de l'Orre de
L'Orre de Justice

~~Paris~~ Paris, le 21 Mars 1571
Guillaume de La Roche
Guillaume de La Roche
Guillaume de La Roche

Donnet
De la Royal Chapelle

Le he dit jour de jendy... au dit an mille sept cent quatre vingt deux heures de huit heures
Darnante au Regne de ladite Ville de Paris, de ce
L'Orre de Justice de l'Orre de Justice de l'Orre de Justice

dimanche au d'oumain de saint Lazare hette ville
Paroisse de s. Etienne de serouy assise du d'oumain Rois
l'unique procureur fiscal de la justice de serouy souzoyé
d'une part le prisonnier de Joseph d'Armaule Journalier d'aut.
appelé Jean Bourg de cette dite ville le paroisse de serouy
L'alle de pierre le Jean d'Armaule tous les deux frères
le laboureur d'aut. avec leur dite mère audit lieu
de saint Lazare hette dite paroisse de serouy Le curé
le prisonnier d'aut. ou d'oumain aussi laboureur d'aut. ou
arriver hette dite paroisse de serouy Comme mary le
m. de d'oumain le cultivateur de la d'oumain d'Armaule assise
le alle de pierre h'ou d'oumain d'oumain d'oumain d'oumain
le de moirie d'Armaule aussi sa femme Guilaut horise d'oumain
le d'oumain pour l'effet d'oumain d'oumain d'oumain d'oumain
d'oumain d'oumain le paroisse d'oumain le d'oumain; le curé
le prisonnier de Jean d'Armaule lab. d'oumain ou d'oumain
le alle sus dite paroisse de serouy le h'ou fin le prisonnier
de d'oumain prisonnier laboureur d'oumain de la d'oumain hette
dite paroisse de serouy le d'oumain d'oumain aussi assise
de la d'oumain d'oumain d'oumain d'oumain d'oumain d'oumain
d'oumain d'oumain le d'oumain Jean le mari d'oumain d'oumain
le alle d'oumain d'oumain d'oumain le d'oumain le
le alle d'oumain d'oumain d'oumain le d'oumain d'oumain
pour chacun une d'oumain portion d'oumain d'oumain pierre
d'oumain le d'oumain le d'oumain d'oumain d'oumain d'oumain
d'oumain d'oumain de d'oumain du vingt d'oumain de Ce d'oumain
le alle d'oumain d'oumain d'oumain le le ville le paroisse
de serouy sus dit le d'oumain d'oumain le d'oumain d'oumain
le d'oumain d'oumain le d'oumain d'oumain d'oumain d'oumain
le alle d'oumain le d'oumain le d'oumain d'oumain d'oumain

Le ledit Sieur de la Roche a fait faire aussi cont. nomme
 De la part des ditz l'enseigne heretique dudit seigneur
 D'ensemble, Prout de la Continuation le Profiteur
 Dudit present... L'exposant de Louis... potes
 d'hoir le d'hoir... charpentier... deux tous les deux
 avec la ville susdite Ville... Les deux... mings
 au Regist, ainsi le delemarive d'out... habitt
 de gues... Cou... le... pour
 tous transports, au d'hoir de Saint... le ledit
 d'avec... Chambre de demeure... tous
 les... Dites... qui... de
 P... de... de... de...
 d'avec... que... ont...
 ensemble avec... la somme de dix livres
 10

foudre

Le fait avec... d'out... fait
 transports... de...
 en... de... de
 L'avis... de... plat
 que... ont... en
 somme de cent... livres

Plus... de... de
 qui... de... de
 de... de... de
 Vous... de... de
 100

Plus... de... de
 avec... de... de
 Ledit... de... de
 de... de... de
 de... de... de
 de... de... de
 de... de... de
 de... de... de
 de... de... de
 de... de... de
 de... de... de

100

300

femme souz un pome le dit Jean d'Armauto Compteur le
 dit jour du dit 9. au dit pome le de la dite ordie d'Armauto Compteur
 pome au profit du dit d'Armauto Compteur le dit jour du dit 9.
 sous le dit 15. Le huit novembre 1762: aussi devant Compteur
 le dit cette de la ditte B: y. B:

Plus luy p. d. du Contract de mariage d'entre la dite Marie
 d'Armauto fille du dit d'Armauto Pierre d'Armauto, le premier
 mariage avec d'Armauto Louis d'Armauto devant Compteur
 le dit 15. le ditte d'Armauto y 62: devant le dit Compteur d'Armauto
 et d'Armauto par excellence que la dite d'Armauto d'Armauto la femme
 ont aussi contractés le ditte a leur ditte fille d'Armauto pour
 de quatre cent cinquante mille livres seulement d'Armauto, le ditte
 de quatre cent cinquante mille livres de la dite femme d'Armauto par
 le dit d'Armauto la femme d'Armauto d'Armauto devant
 Compteur le dit 15. le ditte d'Armauto y 64: devant Compteur le ditte de la
 ditte C: y. C:

De la dite Expédition de la acquisition faite par le dit d'Armauto Compteur
 de la dite Catherine d'Armauto ditte Ville majeure de Vignere
 seigneur d'Armauto devant Compteur le dit 15. le huit novembre mil sept
 cent soixante huit devant le dit Compteur de la ditte
 D: y. D:

De la dite Expédition de la acquisition faite par le dit d'Armauto Compteur
 de la dite Catherine d'Armauto ditte Ville majeure de Vignere
 seigneur d'Armauto devant Compteur le dit 15. le huit novembre mil sept
 cent soixante huit devant le dit Compteur de la ditte
 de la ditte, C: y. C:

De la dite Expédition de la acquisition faite par le dit d'Armauto Compteur
 de la dite Catherine d'Armauto ditte Ville majeure de Vignere
 seigneur d'Armauto devant Compteur le dit 15. le huit novembre mil sept
 cent soixante huit devant le dit Compteur de la ditte
 de la ditte, C: y. C:

Saint J... qual...
qui...
Dettes Lasserre

Plus que dit au ditte...
dub au...
la somme de vingt quatre livres
24. 3.

Plus que dit aussi...
dub...
la somme de vingt quatre livres
24. 13

Plus que dit...
dub...
la somme de vingt livres
20.

Plus que dit aussi...
dub...
la somme de vingt sept livres
27.

Plus que dit...
dub...
la somme de...
46.

Plus que dit...
dub...
la somme de vingt
22. 3. 6

Plus que dit...
dub...
la somme de...
12. 17.

Plus que dit...
dub...
la somme de...
3.

Plus que dit...
dub...
la somme de...
28. 7

Plus que dit...
dub...
la somme de...
40.



Plus qu'il est d'ub au N. moran N° 1 and de
Chateauroux la somme de quarante livres
d'ub pour son net out de...
Donq. Pisse le Jean d'armantoy . . . 49 18

Plus qu'il est d'ub aux collecteurs, des tailles la
capitation de cette présente année la somme de
Cent cinquante cinq livres douze sols . . . 55 12

Plus qu'il est d'ub aux dits prieres d'as navole la somme
la somme de quatre vingt dix livres pour quatre années
la dernière de l'année dernière course le litur depuis
leur mariage jusque le jour conformément leur dit
Contract de mariage sus d'att'ez . . . 90

Plus qu'il est aussi d'ub au d'it Jean Pasquale la
somme pareille somme de quatre vingt dix livres
sus d'it pour l'année dernière; le litur depuis leur mariage
jusque le dit jour sus d'it leur dit Contract de
mariage sus d'it fin fin 1777: 7 . . . 90

Plus d'it d'it Com. Non ont rapportez plus cent quarante
huit livres de s'offre a ne faire au tour du Champ de la Chapelle
plus cent dix de s'offre aussi a ne faire au tour du pater
du côté du Champ de la Chapelle. Un homme entre deux; les
Cinquante livres d'it pater au le petit prie
le du côté d'upre de l'Église de la d'urane vie sus d'it
plus d'it de s'offre aussi a ne faire; la quatre livres
aussi de s'offre a ne faire le long du petit d'it; tous lesquels
s'offre plus ont été d'it la somme de cinquante
six livres quinze sols . . . 56 15

Plus pour la somme de s'offre au dit d'it d'it
de la manaque la somme de quatre livres dix sols
. . . 4 10

Plus cinq cent cinquante livres de s'offre a ne faire

Après de l'Orang de la maroquaine q'ont tenu la
somme de quatre Vingt Neuf livres cinq sols six deniers
91 5 6

Plus le Champinage du dit Pré tenu la somme de trois
livres 3

Plus les dix Comtes ont aussi vu les terres le Considé
tant les Bâtimens du dit Lieu le Domaine de saint Lazare
Il ont tenu toutes généralement les dépenses
grosses le menuisier qui sont quantes après ont payé
fouritures de leur malchance Conduite le main d'œuvre
de ouvrière la somme de sept cent dix six sous six deniers
fit ont fait 700

Plus qui est de l'Orang a été la somme de vingt quatre livres
dix sols pour provision d'argent jusqu'à le jour 24 10

Plus qui est de l'Orang a été la somme de vingt cinq
sols six deniers pour provision d'argent jusqu'à le jour de quatorze
31 6 15

Plus qui est de l'Orang a été la somme de six livres
pour provision jusqu'à le jour de quatorze 6 15

Plus qui est de l'Orang a été la somme de sept livres
pour provision jusqu'à le jour de quatorze 7 10


Plus qui est de l'Orang a été la somme de sept livres
pour provision jusqu'à le jour de quatorze 7 10

Plus qui est de l'Orang a été la somme de sept livres
pour provision jusqu'à le jour de quatorze 7 10

Plus qui est de l'Orang a été la somme de sept livres
pour provision jusqu'à le jour de quatorze 7 10

tendant la dite ville luy de luy en les mesmes
 et le requies qui ont au luy par cont. les mesmes
 d'ubs usages figur de ce luy en fins au luy de
 luy en luy en luy luy en luy luy en luy luy en luy
 Joseph Darnault, intendant Bourdier

Demant marierame d'arnest MORUO

Annaigre  fauchery Guerinoy

Brunet 

Controllé celle Jusine a le vroup tetreize
 fevrier 1782. le present inventaire contenan
 quinze rotter de vour celle e paraphé par
 premiere et derriere feuille, montan a huit
 mille trois livres dix sols tire hors ligne
 avour perue de ppal droit quarante livres
 Dix sols et p. l. Dix s. p. l. Vingt livres
 Dix sols et p. l. Le catisme de vour
 trois livres quinze sols sur la
 Reserve de p. l. et droit

10 # 10
 20 # 10
 2 # 10
 6 1/4 # 10

Luttes

Et le dit jour seize d'umois de fevrier audit an mille sept
 Cent quatre Vingt deux l'adavant nous dit Notaire sur dit
 le Souverain font compare Pierre hardouin Meunier le
 marie d'armant fauchery de luy dire le susdit inventaire
 authentique pour l'effet de la validite des presents d'ent
 surmonte dire ditte paroisne de mouches les quatre ont
 Volont aiment comparement le dit d'ais ment pour
 toutes les Renonciations Requises de l'arnest le Con fess

nous touchés, hors le Reue de Pierre D'arsault
 labourant demourant au d'oumain de saint lozard
 l'entte q' paroisse de leuours ypprent l'occupant
 la somme de trois cent livres pour leur cause en
 Resultant de l'acte y des autres parts, ledit; tout
 au moyen des dits lordonin la femme d'oumain
 pour l'oumain, simple; la satisfaction de la femme d'oumain
 pour la cause de la susdit dite; tout y est
 au moyen d'atant l'entement ypprent, le d'oumain
 ledit pierre D'arsault le d'oumain; le d'oumain
 solli d'oumain comme d'oumain hors la femme d'oumain
 quittent le d'oumain, hors le d'oumain; ces
 ainsi, de d'oumain. obligé. Reue. fait l'oumain
 audit leuours au Bureau de Nou, dit d'oumain
 le d'oumain jour au d'oumain le d'oumain
 de la d'oumain, royal le d'oumain. d'oumain
 demourant, hors le d'oumain d'oumain
 de leuours, hors le d'oumain qui ont ainsi que
 les parties, d'oumain, hors le d'oumain
 fait au d'oumain hors le d'oumain, hors le d'oumain
 fait au d'oumain hors le d'oumain, hors le d'oumain

Renault

Armes
D'oumain

Controllé, leuours le vingt sept
 f. 1782 receu trois livres
 Lutier

d'oumain: hors le d'oumain le d'oumain jour de jeudi vingt jour de juillet audit an mille sept
 hors le d'oumain hors le d'oumain hors le d'oumain hors le d'oumain hors le d'oumain hors le d'oumain

au regard de ladite ville de saint lazard le Comte
la Ville de d'effort le dit p^{re}voire Darnault Vivant
laboureur dem^{or} au domaine de saint lazard l'abbey.
Paroisse de saint lazard de levrouz d'une part, le
presvire de Joseph Darnault Journalier dem^{or} au p^{re}voire
Franzbourg de cette dite Ville le presvire de levrouz
le dit p^{re}voire le Jean Darnault ton, l'ord^{re} de France
le laboureur dem^{or} avec l'un ditte ville au dit lieu de
saint lazard, l'abbey q. p^{re}voire de levrouz; l'abbey le presvire
d'antoine Droued un autre laboureur dem^{or} au presvire
l'abbey q. paroisse de levrouz la fille de Françoise Darnault
femme q. aut havise d'un le ditment pour l'effet de
validite d'ice presvire; le presvire le presvire de Jean
Darnault lab^{or} dem^{or} avec levrouz la dite dite p^{re}voire de
levrouz; la fille de Françoise parvenue lab^{or} ancien de levrouz
l'abbey paroisse de levrouz la demarie Darnault femme
de luy d'icelle aut presvire pour la validite d'ice
presvire; le dit Jean le marie Darnault apres aut
ladite dite femme avec Darnault d'une part; le
la dite qualite heritiere avec l'ord^{re} de France le presvire
d'icelle pour l'ord^{re} de France une fois une portion d'icelle
d'effort p^{re}voire Darnault d'une part l'ord^{re} d'autre
part; les quelz ont dit, le demarie de Françoise dite
p^{re}voire la Souverain^{te} le presvire de levrouz par Darnault
dem^{or} au moine d'une paroisse de levrouz le presvire
Stipulant tant l'un nom que comme mary l'ord^{re} de France
le dit ditte demarie de marie Darnault femme de luy
pour une fois d'icelle portion d'icelle p^{re}voire Darnault
que pour la perfection de l'ord^{re} de France de levrouz
d'icelle l'ord^{re} de France par l'ord^{re} de France le dit ditte
part jamais d'icelle le l'ord^{re} de France de la demarie
l'ord^{re} de France le dit ditte portion d'icelle portion d'icelle
d'icelle portion d'icelle portion d'icelle portion d'icelle

mobilière le
aucun, de dit
Judic d'offi
supra fide d'it
D'osuaute y des autres parts Et it
de faire prouder a l'aprise la estimation sur l'heure
flouant le sieple de qu'on d'ant, d'ore d'it, Contre le sieple
actuellement p' un d'ant par les d'osuaute d'ant, les d'it
de qu'on d'ant d'it d'osuaute de f. l'osuaute, par led.
sieur fils ain f'anchais d'osuaute. Nomme par led'it
le sieple d'osuaute d'it d'offi d'osuaute d'osuaute
par le sieple d'it d'osuaute sur l'heure; le sieple d'osuaute
Guasmeau Contre. Nomme de l'aprise de led'it an
Boudillan les d'osuaute la qualite, par led'it d'osuaute
d'osuaute and it d'osuaute y des d'osuaute, le sieple d'osuaute
les d'osuaute d'osuaute ont p' un d'it fait d'osuaute
a l'effet de prouder a l'aprise la estimation de d'osuaute
d'osuaute d'osuaute de l'effet de qu'on par d'osuaute
d'osuaute la led'it d'osuaute d'osuaute de d'osuaute sur d'it le
sieple d'osuaute a l'it prouder a l'aprise d'osuaute d'osuaute
d'osuaute d'osuaute d'osuaute d'osuaute d'osuaute
Nomme d'osuaute and d'it d'osuaute la d'osuaute d'osuaute
ainsy qu'il fait d'osuaute d'osuaute de d'osuaute d'osuaute par
les d'osuaute d'osuaute sur d'osuaute, les d'osuaute d'osuaute
and d'osuaute, par d'osuaute, le d'osuaute d'osuaute sur les d'osuaute
d'osuaute d'osuaute d'osuaute d'osuaute; le sieple d'osuaute d'osuaute
le d'osuaute; les d'osuaute d'osuaute de d'osuaute and d'osuaute d'osuaute
d'osuaute d'osuaute d'osuaute d'osuaute d'osuaute d'osuaute
ainsy que led'it d'osuaute and d'osuaute d'osuaute d'osuaute
ad d'osuaute qu'il fait d'osuaute la d'osuaute d'osuaute d'osuaute
d'osuaute la d'osuaute le d'osuaute; le sieple d'osuaute d'osuaute
sur quoy les d'osuaute d'osuaute d'osuaute d'osuaute
ont fait de l'emp'art toutes d'osuaute d'osuaute d'osuaute



Requise la Messieurs Co. des uns & l'autre de quel
 bon d'ou au me dit Nom; La que Dieu ne pourra nullent
 leur Meise en prejudice de leur Meise dit Potaine
 esous dit fait le douze au dits Patrons pour leur
 pers en la Vallée au temps le line Cagne de Noison; apres
 quez les dits Meis, Guvinaire le Janabaire Couvree
 fait rapport au pour d. Meis presument de q. les uns ingo
 mois presument de q. patz le dudit Meis de la visite
 Premierement par d. Meis presument de q. les uns ingo
 de la Contance de douze septes es ou les d. Meis ou quils ont le alie
 produise de Noison le Noisselle, Neveuant a quatorze
 Cent quarante Noison sur quoy il Couvint de Noison
 Cent cinquante huit Noison pour d. Meis, le premier
 Laps, une année, Cuyi les d. Meis de douze Cent quatre
 Vingt deux Noisselle; ont Meis a Noison de Noison
 folle la Noison folle, le total le premier de d. Meis
 Neuf Cent Vingt six Noison; sur laquelle somme plus
 l'argent q. Couvint de d. Meis le premier de Cent quatre
 Vingt six Noison de Noison; sur quoy il ont aprouve la
 le total d. Meis; Sur quoy il n'este Couvint
 une somme que par addition celle de d. Meis Cent
 Vingt six Noison de Noison 1726^{me} 10^e

Sur le fin sur les Noisselles de Noison quils ont
 le d. Meis de Noison produise folle de douze Noisselle
 q. Meis de Noison de Noison de Noison de Noison
 la somme totale de Noison de Noison; sur quoy il
 Couvint de d. Meis celle de huit Noison sur quoy il ont
 aprouve la somme le total le premier de d. Meis
 Cuyi Meis de d. Meis celle de Noison de Noison
 Noison 64^{me}
 le fin sur quils l'ont aussi toutes les Noisselles de Noison
 par venant de d. Meis de Noison la somme de Cent Noison
 100
 Sur Meis de d. Meis; par d. Meis de Noison

Vanine y desore... la dite
 Estimation a la... somme... totale
 de dix huit cents quatre... cinquante
 livres... 1890



Dont le Detout le que desore la Reque...
 Parties la... nous dit... fait...
 L'apport... la Cite... pour...
 les... de... pendant la...
 Raison:

Le... par... Joseph...
 D'... dans le...
 de... Commande...
 avec... aussi...
 ledit...
 Estimation...
 et de...
 sans...
 avec...
 que...
 pour...
 avec...
 au...
 le...
 et...
 par...
 fait...
 le...
 que...
 pour...
 de...
 par...
 par...